



Rénovation de la Traverse du Ponthieu : les travaux ont repris sur la section d'Abbeville à Saint-Riquier

Amiens, le mercredi 9 novembre 2022

Dans le cadre de son schéma cyclable départemental, le Conseil départemental a lancé en 2021 les travaux de rénovation de la Traverse du Ponthieu, une ancienne voie de chemin de fer aménagée dans les années 2000 en itinéraire de randonnée pédestre et VTT. L'objectif est de profiter des travaux de rénovation, devenus nécessaires, pour créer un itinéraire utilisable par tous et toute l'année, notamment pour les cyclistes du quotidien.

Ces travaux visent à renforcer l'attractivité de l'itinéraire pour tous les autres usagers (promeneurs, joggeurs, usagers équestres...), locaux ou extérieurs, en apportant des services utiles tout en mettant en valeur les paysages, le patrimoine et la biodiversité des territoires traversés.

Ce projet bénéficie de financement à la fois de l'Etat par le biais du 3^{ème} appel à projets « Fonds de mobilités actives - aménagements cyclables », du dispositif européen « react-EU » du programme FEDER et de la région Hauts-de-France.

Un aménagement sur 9,75 km sur la section entre Abbeville et Saint-Riquier

Dans un premier temps, l'aménagement de l'itinéraire porte sur la section comprise entre Abbeville et Saint-Riquier, sur un linéaire de 9,75 km. Le projet a été scindé en deux phases : la première portant sur la rénovation de l'infrastructure, la seconde portant sur la mise en valeur paysagère et le développement des équipements.

La première phase relative à l'infrastructure comprend la réalisation de travaux de structure et de revêtement pour offrir une voie cyclable de 3 mètres confortable pour les cyclistes.

Le Département a fait le choix d'un revêtement en enrobé, plus roulant que le sable stabilisé et donc plus susceptible d'accroître la fréquentation et le report modal en faveur du vélo. Par ailleurs, le bilan carbone est plus favorable à l'enrobé qui a une durée de vie plus longue dans le temps qu'un sable stabilisé, ce dernier requiert beaucoup d'énergie lors de sa fabrication, notamment lors de celle des liants au ciment. L'enrobé nécessite moins d'entretien et moins de balayage.

Le choix de ce matériau a été fait après une concertation locale et avec l'appui de l'Association française pour le développement des Véloroutes et des voies vertes (AF3V).

Un espace enherbé connexe de 2 mètres de large est maintenu pour les cavaliers et les joggeurs.

À ce jour, les travaux sont réalisés dans Abbeville ainsi qu'entre Neufmoulin et Saint-Riquier.

Les travaux ont repris sur la section comprise entre la rue du Château d'Eau à Abbeville et la rue des Prés à Caours. Une taille d'entretien soignée et limitée a été réalisée en amont entre Abbeville et Neufmoulin, ce sans aucun programme d'abattage d'arbres. Le délai de ces travaux est de trois mois. Il pourra toutefois être modifié selon les conditions météorologiques. La Traverse, sur ce tronçon, sera fermée aux usagers pendant les travaux.

Ces travaux d'un montant de 1 900 000 € TTC sont financés par le Département, avec le soutien de l'État dans le cadre de l'appel à projet « fonds de mobilités actives - aménagements cyclables », de l'Europe et de la Région Hauts-de-France.

Des travaux pour la mise en valeur paysagère et environnementale de l'itinéraire

En parallèle de ces travaux de rénovation, le Département engage la phase 2 de l'aménagement portant sur la mise en valeur paysagère et environnementale de l'itinéraire, avec plusieurs objectifs : préserver la biodiversité, valoriser le paysage, apporter de nouveaux services aux usagers, mettre en valeur le patrimoine des communes traversées...

Une étude va être confiée prochainement à la SPL Vallée idéale développement qui travaillera aux côtés de l'Agence de paysages Caneva-s afin d'établir un projet de qualité.

Pour garantir la concertation de toutes les parties prenantes de l'opération (élus, partenaires, représentants des usagers et des riverains...), le Département réunira prochainement un comité d'usagers avec lequel les propositions d'aménagement seront débattues et enrichies.

Sur ces bases, le programme de travaux de la phase 2 pourra être engagé en 2023.

Pour Hubert de Jenlis, Vice-président du Conseil départemental de la Somme en charge des infrastructures départementales et des bâtiments départementaux, « ***nous ne pouvons que nous féliciter de la poursuite des travaux de la Traverse du Ponthieu. Les différentes réunions et points d'étape ont permis d'enrichir la concertation locale, notamment avec l'Association française pour le développement des Véloroutes et des voies vertes (AF3V) qui confirme que nous prenons la bonne direction sur cette infrastructure essentielle au développement des mobilités douces dans l'Ouest de la Somme.*** »

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse



